



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE
MAINTENANCE DU PROGICIEL SUIPI**

**DÉCISION N° AU-19-053
EN DATE DU 18 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-I-3 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance du progiciel SUIPI ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société ARTSOFT de signer un contrat de maintenance et d'assistance du progiciel SUIPI ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ARTSOFT – 10 rue Mercoeur 75011 Paris représentée par sa responsable administrative et financière Madame Lisa DELTEIL, un contrat de maintenance et d'assistance du progiciel SUIPI ;

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 2000,00 euros HT (deux mille euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190118-lmc1H5947H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/01/2019
Date de Publication : 18/01/2019